

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –

- **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-2021 AFIN D'ENCADRER LA SÉCURITÉ DES PISCINES ET SPAS ET**
 - **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-2021 AFIN D'ENCADRER LE SERVICE D'ENTREPOSAGE SUR LE TERRITOIRE**
-

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par :

- le projet de règlement numéro 359-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas*;
- le projet de règlement numéro 360-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire*.

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 8 juillet 2024 le projet de règlement portant le numéro 359-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas sur l'ensemble du territoire

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. QUE le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 8 juillet 2024 le projet de règlement portant le numéro 360-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* afin d'encadrer le service d'entreposage sur l'ensemble du territoire;

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue pour ce règlement le **jeudi 23 juillet 2024 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 220, rue Principale Est, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

4. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
5. QUE ces projets de règlement sont actuellement déposés au site Internet de la Ville de Cookshire-Eaton dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> et sont disponibles pour consultation au bureau municipal sur rendez-vous au greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca;
6. QU'une copie du présent avis public est publiée dans la section *Avis publics* du site internet de la Ville au www.cookshire-eaton.qc.ca.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service de l'Urbanisme et de l'environnement au info.urbanisme.ce@hsfqc.ca ou 819 560-8585 poste 2308.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 15 juillet 2024.

La greffière adjointe,
Françoise Ruel